REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 045 DU 24 AVRIL 2018 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU SERVICE NATIONAL DE LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la justice ;

Vu le Décret n°100/135 du 06 juin 2006 portant création et organisation d'une administration personnalisée de l'Etat dénommée Service national de législation ;

Vu le Décret n°100/37 du 19 mars 2018 portant Révision du Décret n° n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux.

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Service national de législation chargés de la législation :

- **Monsieur BARANKARIZA Oscar**, en remplacement de Monsieur KABURUNDI Jean Berchmans ;

- **Monsieur NDIKUMASABO Noël**, en remplacement de Monsieur GAHIMBARE Nicodème.

Article 2 : Est nommé Membre du Service national de législation chargé de la traduction :

- **Monsieur MUHIGIRWA Déogratias**, en remplacement de Madame NIYONTEZE Spès-Caritas.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4: Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 avril 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

24.4.2018

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

GastonSINDIMWO

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.-